

Theratechnologies annonce une entente de principe avec Marathon afin de modifier certaines des modalités et conditions de sa facilité de prêt

Sept. 25, 2023

- Élimination de la clause de liquidités minimales de 30 M\$ US si la formulation F8 de la tésamoréline n'est pas approuvée par la FDA d'ici le 31 mars 2024

- Diminution au fil du temps du niveau des liquidités minimales exigées pour le faire passer de 20 M\$ US à 15 M\$ US en fonction de l'atteinte d'un BAIIA ajusté ciblé

- Remplacement de la cible de revenus trimestrielle par une cible de BAIIA ajusté

- Élimination de l'interdiction d'inclure une note sur la poursuite de l'exploitation dans le rapport annuel des auditeurs de la Société

Le présent communiqué de presse constitue un « communiqué désigné » aux fins du supplément de prospectus de la Société daté du 16 décembre 2021 à son prospectus préalable de base simplifié daté du 14 décembre 2021.

MONTRÉAL, 25 sept. 2023 (GLOBE NEWSWIRE) -- Theratechnologies inc. (« Theratechnologies » ou la « Société ») (TSX : TH) (NASDAQ : THTX), société biopharmaceutique axée sur le développement et la commercialisation de traitements innovateurs, a annoncé aujourd'hui qu'elle a conclu une entente de principe avec certains fonds et comptes pour lesquels Marathon Asset Management L.P. agit à titre de gestionnaire de placements (collectivement, « Marathon ») afin de modifier certaines des modalités et conditions de sa convention de crédit datée du 20 juillet 2022, dans sa version modifiée à l'occasion (la « facilité de prêt »).

La Société et Marathon ont convenu en principe d'apporter les modifications suivantes aux modalités et conditions de la facilité de prêt :

- éliminer l'obligation de maintenir en tout temps des liquidités d'un montant de 30 M\$ US si la formulation F8 de la tésamoréline n'est pas approuvée par la Food and Drug Administration des États-Unis (« FDA ») d'ici le 31 mars 2024;
- diminuer au fil du temps le niveau des liquidités minimales exigées pour le faire passer de 20 M\$ US à 15 M\$ US en fonction du BAIIA ajusté des 12 derniers mois ciblé;
- passer d'une cible trimestrielle fondée sur les revenus à une cible fondée sur le BAIIA ajusté à compter du trimestre se terminant le 30 novembre 2023;
- supprimer de la facilité de prêt l'interdiction, pour la Société, d'inclure une note explicative sur la poursuite de l'exploitation dans le rapport annuel du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant de la Société.

En contrepartie des modifications proposées, la Société s'est engagée (i) à payer un montant correspondant à 600 000 \$ US, ou 100 points de base calculés sur la dette consolidée en date des présentes (60 M\$ US), sur la durée du prêt et qui sera ajouté au prêt en cours en tant que paiement en nature; et (ii) à modifier le prix d'exercice des bons de souscription d'actions ordinaires (les « bons de souscription ») détenus par Marathon pour le fixer à 2,30 \$US contre 5,80 \$US actuellement. Suite au regroupement d'actions complété le 31 juillet 2023, quatre bons de souscription doivent être exercés afin de souscrire à une action ordinaire de Theratechnologies, ce qui résulte en un maximum de 1 250 000 actions ordinaires pouvant être émises suite à l'exercice de l'ensemble des bons de souscription. Les bons de souscription peuvent être exercés jusqu'au 27 février 2030.

La modification du prix d'exercice des bons de souscription est assujettie à l'approbation de la Bourse de Toronto et les modalités définitives de ces modifications, y compris la définition de l'expression « BAIIA ajusté », demeurent assujetties à la conclusion de tous les documents juridiques à la satisfaction de la Société et de Marathon.

Les modifications de la facilité de prêt devraient être signées le 10 octobre 2023 ou vers cette date.

À propos de Theratechnologies

Theratechnologies (TSX : TH) (NASDAQ : THTX) est une société biopharmaceutique axée sur le développement et la commercialisation de traitements innovateurs qui répondent à des besoins médicaux non satisfaits. D'autres renseignements sur Theratechnologies sont disponibles sur le site Web de la Société au www.theratech.com, sur SEDAR au www.sedarplus.ca et sur EDGAR au www.sec.gov.

Information prospective

Le présent communiqué de presse contient des énoncés prospectifs et de l'information prospective (collectivement, les « énoncés prospectifs »), au sens de la législation applicable en matière de valeurs mobilières, qui sont fondés sur les opinions et les hypothèses de la direction et sur les renseignements auxquels la direction de la Société a accès à l'heure actuelle. Ces énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de mots tels que « peut », « va », « pourrait », « prometteur », « voudrait », « devrait », « perspectives », « croit », « planifie », « envisage », « prévoit », « s'attend » ou la forme négative de ces termes ou encore des variations de ceux-ci. Les énoncés prospectifs contenus dans le présent communiqué de presse comprennent notamment des énoncés concernant les modifications aux modalités et conditions de la facilité de prêt qui devraient être prises en compte dans la convention exécutoire définitive avec Marathon et l'incidence que ces modifications devraient avoir, notamment sur notre capacité à atteindre nos objectifs financiers clés et, plus particulièrement, l'objectif de présenter un « BAIIA ajusté » positif d'ici la fin de l'exercice en cours de la Société. Bien que les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent communiqué de presse soient fondés sur des hypothèses qui, selon la Société et compte tenu des renseignements actuellement disponibles, sont raisonnables, les investisseurs ne doivent pas se fier indûment à cette

information puisque les résultats réels pourraient ne pas correspondre aux résultats présentés dans l'information prospective. Certaines des hypothèses formulées lors de la préparation des énoncés prospectifs supposent que la Société sera en mesure de finaliser les documents juridiques donnant effet à l'entente de principe se rapportant aux modifications des modalités et conditions de la facilité de prêt avec Marathon, que les ventes de nos produits continueront de croître aux États-Unis, qu'aucun événement ayant une incidence défavorable sur le « BAIIA ajusté » ne se produira et que nous ne violerons aucune des modalités et conditions de la convention de crédit. Les énoncés prospectifs sont assujettis à plusieurs risques et incertitudes, dont bon nombre sont indépendants de la volonté de Theratechnologies, qui sont susceptibles d'entraîner un écart considérable entre les résultats réels et ceux qui sont exprimés, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Ces risques et incertitudes comprennent notamment ceux qui sont liés ou attribuables à un retard dans la finalisation des documents juridiques donnant effet à l'entente de principe se rapportant aux modifications des modalités et conditions de la facilité de prêt avec Marathon ou à l'incapacité de finaliser de tels documents, au non-respect par la Société des modalités et conditions de la convention de crédit, à une modification de la réglementation, à des rappels de produits, ainsi qu'à des ristournes et à des rabais imprévus ayant une incidence défavorable sur les revenus nets et le « BAIIA ajusté ». Pour connaître les autres risques liés à nos activités, les investisseurs actuels et les investisseurs éventuels sont invités à se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » de notre notice annuelle datée du 27 février 2023 disponible sur SEDAR au www.sedarplus.ca et sur EDGAR au www.sec.gov à titre d'annexe de notre rapport sur formulaire 40-F daté du 28 février 2023 dans les documents déposés de Theratechnologies. Le lecteur est prié d'examiner attentivement ces risques et incertitudes et de ne pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs reflètent les attentes actuelles concernant des événements futurs. Ils ne sont valables qu'à la date du présent communiqué de presse et traduisent nos attentes à cette date.

Nous ne nous engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser l'information contenue dans le présent communiqué de presse, que ce soit à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements, à la suite de nouveaux événements ou de nouvelles circonstances ou pour toute autre raison que ce soit, sauf si les lois en vigueur l'exigent.

Personnes-ressources :

Demandes des investisseurs :

Philippe Dubuc

Vice-président principal et chef de la direction financière

pdubuc@theratech.com

438-315-6608

Demandes des médias :

Julie Schneiderman

Directrice principale, Communications et Affaires corporatives

communications@theratech.com

1-514-336-7800